

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
N°08-2025**

Arrêté portant permis de stationnement

Le Maire de la commune de COULOMMES

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de l'Entreprise SABLEO AEROGOMMAGE sise 15 Rue de Nogent 77560 BEAUCHERY-SAINT-MARTIN en date du 20 Avril 2025 qui souhaite effectuer la rénovation de la pompe à pétrole, et donc poser un échafaudage Rue de Glatigny 77580 COULOMMES en occupant temporairement le domaine public.

Considérant le Devis D-202500345

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE

Article 1. à compter du 2 Juin 2025 et pour toute la durée des travaux, l'Entreprise SABLEO sise 15 Rue de Nogent 77560 BEAUCHERY-SAINT-MARTIN est autorisée à poser un échafaudage et à procéder à la rénovation de la pompe à pétrole rue de Glatigny 77580 COULOMMES

Article 2. Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes

- Les dépôts de matériaux devront être faits de manière à ne pas entraver l'écoulement des eaux pluviales.

- D'une manière générale, les travaux devront être réalisés de manière à apporter un minimum de gêne à la circulation publique.

Article 3. La signalisation sera mise en place par le permissionnaire

Article 4. L'Entreprise SABLEO occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5. Monsieur le commandant de gendarmerie est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé et copie transmise à Monsieur le Sous-Préfet

Coulommès, le 26 Avril 2025

Madame Le Maire

Françoise BERNARD

REÇU EN PREFECTURE

le 29/04/2025

Application agréée E-legalite.com

93_AI-077-217701309-20250426-ARR08_2025-